



Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 01.11 2021

Au Conseil général de la
Commune de

1358 Valeyres s/Rances

Préavis no 03/21

Octroi d'un dépassement annuel de **frs. 20'000,--** sur les comptes de fonctionnement pour le Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les installations d'adduction de notre eau potable date de 1993.

Par ce préavis, le comité administratif du SIAERV demande aux communes de Rances et de Valeyres s/Rances la possibilité d'obtenir une marge de manœuvre pour les dépenses imprévues extra budgétaires de **Frs. 20'000,-- par année** sur les comptes de fonctionnement pour la durée de la nouvelle législature 2021-2026. Cette demande se refera au début de chaque nouvelle législature.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres s/Rances

- vu le préavis no 03/21 relatif à la demande de l'octroi d'un dépassement annuel de Frs. 20'000,-- sur les comptes de fonctionnement pour les dépenses imprévues extra budgétaires ;

- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. D'autoriser le SIAERV à dépasser annuellement les comptes de fonctionnement de Frs. 20'000,-- du budget en cas d'entretien ou de travaux extra budgétaires imprévus

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président

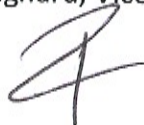


Christian Kaenel, membre

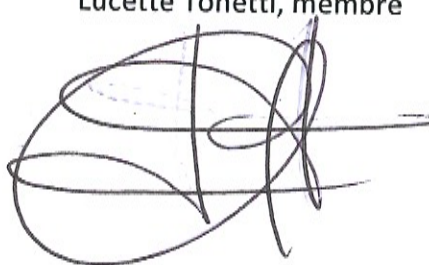


Pour Rances

Pierre Guignard, Vice-Président



Lucette Tonetti, membre





Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 01.11 2021

Au Conseil général de la
Commune de

1439 Rances

Préavis no 03/21

Octroi d'un dépassement annuel de **frs. 20'000,--** sur les comptes de fonctionnement pour le Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les installations d'adduction de notre eau potable date de 1993.

Par ce préavis, le comité administratif du SIAERV demande aux communes de Rances et de Valeyres s/Rances la possibilité d'obtenir une marge de manœuvre pour les dépenses imprévues extra budgétaires **Frs. 20'000,-- par année** sur les comptes de fonctionnement pour la durée de la nouvelle législature 2021-2026.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Rances

- vu le préavis no 03/21 relatif à la demande de l'octroi d'un dépassement annuel
de **Frs. 20'000,--** sur les comptes de fonctionnement pour les dépenses
imprévues extra budgétaires ;

- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. D'autoriser le SIAERV à dépasser annuellement les comptes de fonctionnement de Frs. 20'000,-- du budget en cas d'entretien ou de travaux extra budgétaires imprévus.

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président

Handwritten signature of Béat Jenni in black ink.

Christian Kaenel, membre

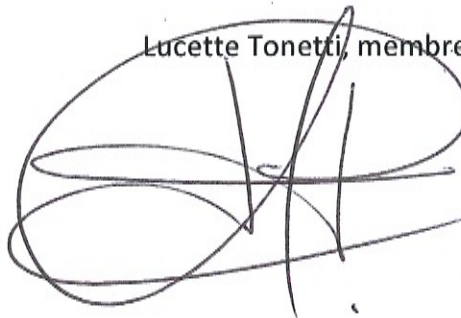
Handwritten signature of Christian Kaenel in blue ink.

Pour Rances

Pierre Guignard, Vice-Président

Handwritten signature of Pierre Guignard in black ink.

Lucette Tonetti, membre

Handwritten signature of Lucette Tonetti in black ink.